

DEPARTEMENT Seine-et-Marne
ARRONDISSEMENT de Melun
CANTON de Saint-Fargeau-Ponthierry

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 27 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt sept novembre, le Conseil d'Administration du C.C.A.S étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Président, conformément aux disposition de l'article R.123-18 du code de l'Action Sociale et des Familles,

Date de la convocation : 20 novembre 2023

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Etaient présents

Françoise FOUQUET, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, François PETIN, Claudine PETIN, Nadine LANGLOIS, Bernard ZANCHETTA, Marie-Odile HUET, Amelle STEIN.

Est excusé

Sarah MACHROUH.

Personne excusé avec pouvoir

Gilles BATAIL ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET.

Secrétaire de Séance : Adeline MUDRY

**Objet : Convention de partenariat avec l'association UNIS-CITE
CCAS-2023-041**

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas part au vote	0

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants,

VU le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 créant le service civique,

CONSIDERANT la mission générale du CCAS de prévention, de développement social et de lutte contre les exclusions,

CONSIDERANT de la mission partagée de lutte contre l'isolement des personnes âgées, Unis-Cité

et le CCAS se donnent comme objectifs :

- Agir contre la solitude et l'isolement social des personnes âgées, à travers des **visites de convivialité**
- Développer le lien social et intergénérationnel, en accompagnant les seniors de **l'individuel au collectif**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration DECIDE A LA MAJORITE

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Ne participe pas part au vote	0

ARTICLE 1 : D'autoriser l'accueil au CCAS de trois volontaires en service civique, mis à disposition par Unis-Cité de manière ponctuelle du mardi au jeudi, pour la période du 20 novembre 2023 au 19 août 2024 pour intervenir auprès des séniors de Dammarie-lès-Lys,

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention de partenariat avec Unis-Cité, les documents y afférents et les avenants éventuels,

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le 28 novembre 2023

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le : 30/11/2023
Et publication le : 30/11/2023

Accusé de réception en préfecture 077-217701523-20231127-12496A-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 novembre 2023 Date de réception préfecture : 30 novembre 2023

Le Président,

Gilles BATTAIL

Pour le Président et par délégation de signature,
La Vice-Présidente du CCAS
Françoise FOUQUET



Conseil du CCAS du lundi 27 novembre 2023
Délibération n° CCAS-2023-041

Accusé de réception en préfecture 077-217701523-20231127-12496A-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 novembre 2023 Date de réception préfecture : 30 novembre 2023

2